# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 OCTOBRE 1866. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 17 OCTOBRE



AGENCE DE L'*ABEILLE*.

M. JUST COMES, domicilié à Donaldsonville, est notre agent pour toutes les Paroisses riveraines du Mississippi, de la Nlle-Orléans à Bâton-Rouge.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par J. S. Cronel,—à la Bourse des Négociants et des Renseignements, un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, rue Columbus.

Par G. Lizaur et.,—à la salle d'encan, chandeliers, bibliothèque d'hivers, cheminée, &c.

Par D. E. Murphy,—encaisse Tchoupitoulas et Hutchert, 77 barils sucre écrasant.

Par Ferandi & Spear,—à la Bourse des Négociants et des Renseigns, une magnifique propriété située rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.

Par Gurnsey & Co.,—No. 165 rue St-Joseph, entre Magazine et Camp, grande vente de beaux meubles de la manufacture de Siebrecht, meubles de salon et de chambre à coucher, piano, glaces, tapis, &c.

Par Hoffman & Marks,—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par A. Fellner,—au No. 42 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, soutiellerie, &c.

Par J. P. Solomon,—continuation de la vente au No 120 1/2 de la rue de Gaest.

☞ Achetez vos manchettes chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ Nous sommes priés d'annoncer à nos lecteurs que la grande vente de wagons, drays, harnais, outils de toutes sortes, &c., &c., de entrepreneur, par l'intermédiaire de M. G. De Ferriet, commissaire, vente matin, à 10 heures dans le cour de wagons de la Presse à coton de la Levée en coin des rues Bons Enfants et France, Troisième District.

☞ L'attention des familles est appelée sur la grande vente de meubles, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures précises, à la résidence No 146 de la rue St-Joseph. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui désirent avoir de beaux meubles à ne pas manquer cette occasion.

## Changement de Société.

MM. Dufour et Limet s'étant rendus acquéreurs de la part de leur associé, M. G. F. Weisse, dans le journal l'*Abeille*, la raison sociale cessera d'être « G. F. Weisse & Cie » et sera désormais « Dufour & Limet. »

Nous ne pouvons aujourd'hui que notre raison sociale se trouve modifiée par suite de la retraite d'un de nos associés. En voyant se briser les liens qui depuis plusieurs années nous attachaient à M. G. F. Weisse, comme associés et comme amis, nous considérons comme un devoir de rendre hommage au tact et à l'habileté avec lesquels il a pendant si longtemps dirigé ce journal. Entré à l'*Abeille* au commencement de 1839, il en sort à la fin de 1866, après vingt-sept années de travaux et de luttes, interrompus seulement par quelques voyages en Europe. Domicilié en France depuis 1861, M. Weisse a résolu de s'y fixer d'une manière définitive, et cette raison seule l'a décidé à se retirer d'un journal qu'il a puissamment contribué à asseoir sur des bases solides. Nous regrettons cette séparation imposée par les circonstances, et nous conserverons toujours le souvenir de sa bonté native, de son indépendable obligeance et de l'affectueuse cordialité qu'il savait apporter dans ses relations d'affaires et d'amitié.


## Entre l'Intervention au Mexique.

Qu'y a-t-il dans l'air? Voici encore l'intervention des Etats-Unis au Mexique remise sur le tapis. Pour le congressmen Eldridge, une proposition une intervention active des Américains dans les affaires mexicaines. C'est le *Times* de New-York, journal hybride, qui après avoir plongé entre deux eaux, énergie tout à coup pour arborer de nouveau cette bannière si souvent déployée et autant de fois remise dans l'ombre. Le *Times* a passé longtemps pour être l'organe du secrétaire d'Etat. Soit-il en ce moment les inspirations de M. Seward? Cela est douteux. C'est peut-être une simple manœuvre pour rappeler les abonné qui ont déserté le *Times*, et les ramener carnaval à leurs yeux le dada favori de la doctrine Monroe. On bien encore M. Raymond est un ex patron cherchant-il à détourner l'attention du résultat des élections en attirant l'opinion publique dans un autre courant d'idées? Toujours est-il que le *Tribune* combat l'idée émise par son confrère et se fait l'ardent défenseur de la neutralité. Elle censure l'intervention au nom même des principes qui ont condamner dans le passé l'intervention française.

« Le manifeste du *Times*, dit la *Tribune*, est une justification complète de la politique de Napoléon et de Maximilien.... Nous sommes invités, immédiatement après l'immense échec de Napoléon, à imiter sa gigantesque folie. »

Tout récemment, le *Herald* proposait que les Etats-Unis intervinssent au Mexique au nom de toutes les nations civilisées et réglassent les créances de la France à la satisfaction des intéressés. En d'autres termes, les Etats-Unis devraient représenter en sous-ordre l'œuvre insolvable de la France et occupiter la pacification du pays. C'est, sous une autre forme, la même idée que celle du *Times* et c'est cette idée que la *Tribune* combat énergiquement au nom de la politique traditionnelle de non inter-vention, et par des raisons puissantes d'économie.

Cette nouvelle phase d'armes sur la question mexicaine, motivée par l'approche de l'époque fixée pour l'évacuation du Mexique par les troupes françaises, n'a plus de raison d'être s'il est vrai que cette époque ait été ajournée. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il ait été mis par terre. Il ne faut pas croire aux rapports contenus du Sud le droit d'entrer au Congrès, en remplacement M. Davis, si il ne faut pas l'abandon en tenant les Etats du Sud hors du Congrès.

## Contradictions des Radicaux.

Nous avons déjà fait ressortir les contradictions de la politique radicale à propos de l'amendement constitutionnel. Ou les Etats du Sud sont dans l'Union ou ils n'y sont pas. S'ils y sont, leurs représentants et leurs sénateurs ont un droit incontestable à siéger au Congrès. S'ils n'y sont pas il faut les admettre avant de leur demander la ratification de l'amendement constitutionnel, car les législatures d'Etats hors de l'Union ne peuvent donner aucune ratification valable. C'est donc un cercle vicieux de leur dire : « ratifiez d'abord on vous admettra ensuite ; » on peut répondre : « admettez d'abord et les législatures voteront ensuite sur l'amendement pour le rejeter ou le ratifier suivant leur libre arbitre. » Voici, maintenant, une autre contradiction des radicaux qu'un journal de Boston relève avec une grande puissance d'argumentation :

Où la doctrine du suicide des Etats condamnée? Si l'Etat du Mississippi, par exemple, a cessé d'être un des Etats de l'Union, ses citoyens ont cessé d'être des citoyens des Etats-Unis, et ayant cessé d'être des citoyens, ils étaient en sûreté des dérangeurs. Il n'y a pas de principe de loi mieux établi que celui : « Un dommage ne peut commettre le crime de trahison. » Si cette théorie prévaut, ces Etats ayant cessé d'être des Etats de l'Union, leurs citoyens alors ne peuvent être poursuivis pour trahison ; et même M. Jeff. Davis, suivant cette doctrine, ne peut être coupable de trahison, parce qu'en 1864, quand il commit les offenses dont il est accusé, il n'était pas citoyen des Etats-Unis.

Cette doctrine est une hérésie. La véritable doctrine est que les ordonnances de sécession étaient nulles ; qu'aucun Etat n'avait pas les Etats; qu'elles ne relevaient aucun citoyen du Mississippi de son allégeance envers les Etats-Unis, et que restant sous le poids de l'allégeance, les citoyens ont commis la trahison par chaque coup qu'ils ont porté, du commencement de la guerre à la fin, et que pour ces offenses, ils sont soumis à la juridiction du pouvoir, du ressort et de châtiment, suivant la loi.

M. Jeff. Davis a été arrêté et tenu en charte privée sous l'ordre de la cour qui doit être présidée par le juge Clifford. Il y a lieu, au lieu de mettre solennelle celui-ci à ouvrir la cour à Richmond pour juger M. Davis, il lui enjoignit mandé de faire M. Jeff. Davis fut décrété de traitement. Pour une raison ou pour une autre, le juge Chase refusa d'obtemperer à la demande du Président. Il fut suggéré que cette affaire renvoyée quelque législation.

Le Congrès a siégé pendant huit mois et ne s'en est pas occupé sans connaître les idées du juge Chase. Il lui a fait connaître ses motifs, il est facile de comprendre cependant pourquoi il ne délibère pas prendre à ce procès.

Quand M. Davis a été traduit devant la justice et qu'on a voulu compromettre la pacification de la nation et dire que l'Etat du Mississippi avait cessé exister 1864 d'être un Etat de cette Union, que M. Davis n'était pas citoyen des Etats-Unis et que par conséquent ses actes étaient des actes de guerre légitime et qu'il ne peut être coupable de trahison, le juge Chase sera obligé de décréter cette question.

Supposons qu'il la décide conformément à la loi que les ordonnances de séparation étaient nulles et qu'il n'était pas relevé de son allégeance, et qu'il reste parmi les citoyens des Etats-Unis, il renverra d'un seul coup le fondement de la politique de son parti—la doctrine suivant laquelle les Etats-Unis les représentants de dix Etats hors du Congrès, et par laquelle il espérait lui-même être le Président de ces dix Etats. C'est ce que M. Chase ne veut pas faire.

D'autre part, il prend la question d'un point de vue différent. Il aura à acquitter M. Davis en présence de tous les radicaux de l'Union qui demandent son châtiment; et c'est pour cela qu'il ne veut pas le juger. Si le procès se fait, il faudra que M. Chase entre l'un ou l'autre système, s'est-à-dire embrasse l'une ou l'autre doctrine, ce qui consentiraient pour lui une position fort embarrassante.

Il est vrai que pour donner aux repentants du Sud le droit d'entrer au Congrès, en remplacement M. Davis, il ne faut pas l'abandon en tenant les Etats du Sud hors du Congrès.

## La perte de l'Evening Star.

AUTRES DÉTAILS.

Nous trouvons dans les journaux de Savannah et du Nord les rapports suivants qui contiennent des détails douloureusement intéressants sur la perte de l'*Evening Star* :

A bord de la goélette
*S. J. Waring*, en mer.

Le steamer *Evening Star*, capt. Wm Knapp, parti de New-York pour la Nlle-Orléans le 29 septembre 1866, vers 3 h. 30 m. P.M. Ken voyé le pilote et traversé la barre vers 6 h. P. M., même jour, avec un fret presque complet et une pleine liste de passagers, savoir : équipage 62 ; passagers de 1re et 2de : 213 environ ; total : 275 personnes à bord.

Le 29 nous eûmes des vents d'Est avec une grosse mer. Le 30, la mer était plus douce et le temps agréable.

1er oct., 8 h. du matin.—La cap Hatteras demi-ridée nous. Mer douce, temps calme et toujours plus clair.

2 oct.—Ce jour, commença à souffler une brise de l'Est Sud-Est, avec de fortes lames. La brise se changea au coup de vent, vers le soir ; toutes voiles. Vers minuit, n'était une tempête, avec d'épouvantables lames croisées. Tangage très fort. Mon baromètre ce jour là marquant 28 et 5-10ème.

3 oct.—Vers 3 heures du matin.—Commencé à sortir l'eau du navire. Vers 4 h. la chaîne du gouvernail était hors de place. A 5 h. la machine était dérangée. Après avoir été occupé sur le pont supérieur, j'allai travailler aux pompes, mais l'augmentation de l'eau dans la cale fit partir bientôt les marins.

A 5 h. du matin la cinquantaine descendit dans la chambre et notifia aux passagers qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir et que le navire allait sombrer. En ce moment, j'aidais à dégager les canots. Vers 6 h., à la pointe du jour, la direction du navire était désespérée, il s'enfonçait rapidement. Une grosse et lourde mer dégrêlait sur lui et il fut englouti. D'après ce que j'ai vu et appris, tous les canots chavirèrent quand le steamer sombra. Après avoir été dans l'eau parmi les épaves pendant près de 3 heures un des bateaux de sauvetage étant venu près de moi je montai dedans, mais je chaviral six fois. Pendant la matinée la mer fut très haute et je fus entouré de bois de dérive jusque dans l'après midi, le vent continuant à souffler avec violence.

Vers la nuit le vent se modéra beaucoup et la mer aussi.

4.—Ce jour se leva calme et brillant. Vers 8 heures du matin, nous rencontrâmes un des bateaux de sauvetage, ayant le troisième lieutenant, neuf des passagers et l'équipage. Nous fîmes alors deux voiles avec les matériaux que nous pouvions avoir, comme instrumente de sauvetage, etc. Les deux bateaux alors se dirigèrent à l'Est vers la terre. Le vent était sud-nord-est. Vers la nuit nous perdîmes de vue l'autre bateau, et nous n'en avons pas entendu parler depuis.

5.—A 5 heures du matin, nous rencontrâmes une voile qui nous prit et nous mit à bord de la barque *Fléching*, de Lauwig (Norwège), venant de Belize (Honduras), et allant à Southampton (Angleterre). Nous restâmes à bord de *Fleching* 33 heures.

6.—A 2 h. P. M., nous hélâmes la goélette *Waring*, capitaine Frank Smith, de New-York partant de Belize (Honduras), et allant à Southampton (Angleterre). Nous restâmes à bord de *Fleching* 33 heures.

6.—A 2 h. P. M., nous hélâmes la goélette *Waring*, capitaine Frank Smith, de New-York ven